

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2010026**

**Signataire : CD/RD**

**OBJET : Adhésion de la ville de Villetaneuse au Syndicat Intercommunal pour la  
Restauration Collective (SIRESCO).**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de L'article  
L 5211-18 ;

Vu les statuts du SIRESCO ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Villetaneuse, en date du 27 mai 2010,  
relative à sa demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective ;

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective, en date du 22  
juin 2010, portant avis favorable sur la demande d'adhésion susvisée ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la demande d'adhésion de la ville de Villetaneuse au syndicat intercommunal  
pour la restauration collective (SIRESCO).

Pour le Maire

L'adjoint délégué